

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c0f50bcc-9ec8-480e-9ac1-31af9391fc68>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c0f50bcc-9ec8-480e-9ac1-31af9391fc68> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Signat Carine](#)

Date de soutenance : 14-11-2014

Directeur(s) de thèse : [Fauvarque-Cosson Bénédicte](#) - [Remien Oliver](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2 - Julius-Maximilians-Universität \(Wurtzbourg, Allemagne\)](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

Mots-clés libres : Pouvoir discrétionnaire, Pouvoir souverain d'appréciation, Equité, Clause pénale, Exécution forcée en nature, Délai d'exécution, Révision, Réduction du prix, Imprévision, France, Allemagne, Etudes comparatives

Mots-clés :

- Pouvoir discrétionnaire des juges - France - Études comparatives
- Pouvoir discrétionnaire des juges - Allemagne - Études comparatives
- Inexécution - France - Études comparatives
- Inexécution - Allemagne - Études comparatives


Résumé : La question de la mesure du pouvoir du juge s'impose lorsqu'on souhaite comparer l'étendue des pouvoirs du juge dans différents ordres juridiques donnés. Or force est de constater que les pouvoirs du juge sont appréhendés sous diverses notions dans les systèmes juridiques nationaux : il est fait tour à tour référence au pouvoir souverain d'appréciation du juge du fond, au pouvoir facultatif du juge, à son pouvoir modérateur, discrétionnaire, arbitraire. Toute la difficulté de la comparaison réside dans l'absence d'un instrument de mesure uniforme. A l'échelle supranationale, le terme anglais « Judicial discretion » constitue souvent le point de départ de discussions et d'analyses comparatives sur les pouvoirs du juge. Cette notion à forte coloration doctrinale sert de critère de mesure de l'ampleur des pouvoirs du juge dans les systèmes juridiques respectifs. On entend par pouvoir discrétionnaire le pouvoir donné au juge de choisir entre deux ou plusieurs décisions également conformes à la légalité. Le critère du libre choix est au cœur de la notion du pouvoir discrétionnaire du juge. Le pouvoir discrétionnaire constitue ainsi la forme la plus libre du pouvoir exercé par le juge. Bien qu'elle fasse office de dénominateur commun, la notion de pouvoir discrétionnaire est diversement entendue en droits français et allemand. Il en va ainsi en particulier à propos des notions-cadre et standards : ces derniers confèrent-ils au juge un pouvoir discrétionnaire ? Les réponses divergent d'un système à l'autre, ce qui a un impact sur l'image qu'on se fait des pouvoirs du juge. Une fois ces malentendus dissipés, reste à déterminer la part faite à ce pouvoir dans les suites de l'inexécution du contrat : exécution forcée en nature, délai d'exécution et révision, résolution.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2014PA020050
Type de ressource : Thèse
